



Aujourd'hui, demain, pas de trêve pour nos revendications

Paris, le 7 juin 2023

Audition de **FO** au sur France travail

Une délégation **FO** a été auditionnée par le Sénat sur le projet de loi « Plein emploi » instituant la création de France travail. **FO** Pôle emploi en faisait partie.

En ouverture, **FO** a rappelé son opposition à la transformation, inopportune et coûteuse, de Pôle emploi en France travail, inscrite dans la droite ligne d'une déconstruction du service public pour l'emploi national et mettant à mal notre modèle social de solidarité.

France travail va vers une complexification et territorialisation du service public de l'emploi. Chaque niveau de gouvernance dont les contours sont flous va devoir adopter un pilotage de résultats, ce que **FO** conteste. La politique du chiffre engendre toujours une perte de qualité pour le service rendu et une perte de sens pour les salariés à qui on l'impose.

La territorialisation va générer de nombreuses inégalités entre les demandeurs d'emploi selon la politique de l'emploi menée sur le territoire où ils résident.

De plus, **FO** rejette d'emblée le conditionnement du RSA.

Enfin, **FO** dénonce la place privilégiée donnée aux opérateurs privés pour organiser le repérage et le suivi des demandeurs d'emploi inscrite dans une logique d'économie budgétaire de personnel.

La position de **FO** sur la création d'une nouvelle catégorie d'organismes chargés du repérage et de l'accompagnement spécifiques des personnes les plus éloignées de l'emploi :

FO a pointé le risque d'un trop grand nombre d'acteurs différents au niveau local et se demande encore comment cela sera financé.

FO a alerté sur le recours aux opérateurs privés, telles que des sociétés d'intérim, pour organiser le repérage et le suivi des demandeurs d'emploi, faisant ainsi encore un peu plus disparaître la notion de service public de l'emploi. Tout cela s'inscrit dans une logique d'économie budgétaire de personnel.

FO considère que le suivi et le placement des privés d'emploi doivent être exclusivement assurés par les agents de Pôle emploi qui sont les plus à même de le faire. Cela doit s'accompagner d'effectifs en CDI à la hauteur du travail à réaliser.

La position de **FO** sur la Gouvernance (réseau, comités et opérateur « France travail ») :

FO ne voit aucune simplification. Au contraire, elle redoute une totale cacophonie entre les interlocuteurs avec une multiplication des strates, interlocuteurs, comités et une porosité des compétences.

FO continue à œuvrer à tous les niveaux pour faire échec au plan gouvernemental sur France travail



Mobilisez-vous avec nous, adhérez !

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : svndicat.fo@pole-emploi.fr

La délégation **FO** Pôle emploi : Natalia JOURDIN

